

On n'a pas toujours sa tête sur les épaules

Pierre Cadiot, Leland Tracy

1. Introduction

Comme nous l'avons soutenu dans des travaux précédents [Cadiot, Nemo, 1997a et b ; Tracy, 1997], il nous paraît décisif en sémantique lexicale d'éviter de confondre le prototype psychologique et le sens du mot (ou signification lexicale)¹. Et ceci d'abord parce que l'identification, plus ou moins explicitement revendiquée, entre signification et valeur référentielle supposée de base (ou centrale), a un effet de masquage pour la description des sens associés, ressentis comme plus marginaux. Cet effet est encore plus préjudiciable pour les mots les plus fréquents (vocabulaire fondamental) qui correspondent souvent à des prototypes cognitifs bien établis. Dans le cas du mot "tête", le référent prototypique "partie du corps" fait office de première définition pour les dictionnaires. C'est le cas du *Trésor de la Langue Française* :

"Partie supérieure du corps humain de forme arrondie qui est rattachée au thorax par le cou, composée de deux parties (le crâne et la face) qui contient l'encéphale, les principaux organes de sens et l'extrémité supérieure des voies respiratoires et digestives" [TLF, p. 151].

Nous ne contestons évidemment pas que cet emploi soit premier et central. Ce que nous récusons dans ces lignes, c'est l'identification de cet emploi privilégié avec la signification lexicale, qui déplace les autres emplois vers un statut dérivé ou analogique. Nous insisterons sur les risques de méconnaissance inhérents au fait de considérer ces emplois dits "dérivés" — surtout lorsqu'ils sont conventionnels — comme des métaphores sur la base du simple fait qu'ils s'éloignent de ce prototype psycho-cognitif. Sans entrer dans des considérations élaborées sur la métaphore et les tropes en général, il nous suffira de rappeler un minimum de précautions, essentielles à nos yeux.

¹La notion de référence virtuelle rate complètement cette question. Ainsi, à propos du mot "tête", il est vraiment étrange de lire que les "termes (...) de la série «tête», «caboche», «tronche», «binette» ont la même extension" [Franckel et al., 1992, p. 8]. Tout notre travail tend déjà à montrer qu'une phrase comme "tel mot (ou terme) a une extension" est vide de sens. Seul un emploi, c'est-à-dire un syntagme dans un contexte "a une extension". Nous nous retrouvons ainsi beaucoup plus proches de ce commentaire de J.-J. Franckel dans la même publication : "(...) le mot «tête» n'est susceptible de référer à la partie supérieure du corps humain que dans un environnement particulier. Chacun des emplois — nombreux et apparemment disparates — de ce mot correspond à une spécification particulière des opérations qu'il active dans un environnement donné (...)" [ibid., p. 20].

1. 1. La métaphore comme symptôme

1. 1. 1. — La notion de métaphore renvoie d'abord et avant tout à un symptôme, c'est-à-dire à quelque notion ressentie d'écart par rapport à une valeur centrale.

1. 1. 2. — Un tel symptôme s'explique à partir d'une conception sous-jacente de la langue comme nomenclature basée sur un principe d'inclusion/exclusion dans des ensembles dénotatifs ou d'appartenance à des classes d'objets.

1. 1. 3. — Il est nécessaire de distinguer entre différents niveaux d'inscription dans la langue qui dépendent de ce principe, actif autant à un niveau psychologique que linguistique :

(i) les "métaphores" lexicalisées, celles qui ne traduisent aucun choix du locuteur : les catachrèses dénominatives bien connues (du type *l'aile du moulin*), ou encore les structures métaphorico-métonymiques mises en évidence notamment par Lakoff et Johnson [1980] et plus généralement, l'ensemble des expressions, nominales mais aussi verbales et adjectivales (*Le soleil se lève à l'Est. Je suis épuisé/crevé/éreinté. Le temps fuit/s'écoule/se traîne. Ce mot vient du nahuatl*, etc.) dans lesquelles la métaphore originale est intégralement lexicalisée (ou inerte). C'est bien la notion même de métaphore qui est ici battue en brèche des deux bouts : le sentiment d'écart (ou de transfert) n'est pas nécessairement éprouvé, et même le plus souvent absent, de l'expérience ordinaire des locuteurs. A l'autre bout, les analystes (tels les auteurs de traités des tropes) sont amenés à amplifier l'écart et donc, pour en revenir à notre point de départ, à projeter une image particulièrement restrictive, mythique, de la langue, ainsi présentée comme étroitement liée à la prototypie référentialiste.

(ii) Les transferts globaux d'un domaine d'expérience à l'autre plus ou moins assumés par le locuteur (idiomaticité, entre métaphore lexicalisée et proverbe) : *les yeux sont la fenêtre de l'âme, la clé du mystère, ma vie est une prison, Marie est un glaçon, Jules est une vraie anguille*, etc. Il est typique de ces expressions idiomatiques que le transfert supposé ne concerne pas le tout, mais corresponde à un détachement et à une projection de certains aspects ou caractéristiques du référent de départ, promu(e)s qualitativement.

(iii) Il existe enfin un troisième niveau, celui de la création "poétique" en général (c'est-à-dire par exemple aussi journalistique, publicitaire...), qui est à la fois à l'origine et dans le prolongement des deux autres niveaux.

1. 2. Les mots vs les objets

Qu'est-ce donc qu'un "sens premier" ? La question se complique aussitôt. Pour une part essentielle, le problème se joue entre les mots et les choses. C'est pourquoi, bien que la distinction ne soit pas toujours évidente, nous avons adopté une convention d'écriture :

{tête} = référent prototypique

"tête" = mot

'tête' = concept (ou notion) subsumant le mot et le référent

Lorsqu'on parle d'un sens premier, s'agit-il en effet du référent prototypique : {tête} ? Va-t-on à l'inverse prendre au sérieux l'écart évident entre les deux sous-questions *Qu'est-ce que c'est qu'une {tête} ?* et *Que veut dire "tête" ?* Ce sens premier est-il ainsi conçu parce qu'il est supposé permettre de calculer l'ensemble des autres valeurs attestées ? Autrement dit encore, le référent prototypique est-il aussi le sens littéral, ce qui implique que les autres valeurs attestées doivent faire l'objet d'un calcul dérivationnel ?

Dans le cas de 'tête', le coût d'une telle démarche serait considérable : les valeurs intellectuelles, normatives et autres, que nous allons détailler dans les lignes qui suivent seront marginalisées, alors qu'elles sont les plus fréquentes. Seuls des contextes appropriés actualisent le sens "tête sur les épaules". Qu'y a-t-il alors de linguistique dans le privilège du référent physique, une fois qu'on a pris la mesure du fait que la vraie question linguistique est de rendre compte du caractère génératif des emplois, en même temps que de leur égale dépendance par rapport à leur contexte d'apparition ?

Nous allons entreprendre une description sémantique qui vise à intégrer l'ensemble des emplois dans un modèle génératif. Nous avons été précédé dans cette voie par Greimas [1966, 1983]. Nos propositions s'inspirent en particulier de sa distinction entre *sémèmes* et *figure nucléaire* (avec ses différents noyaux : *extrémité*, *supériorité*, *sphéricité*), ainsi que de ses deux notions de relations *hyperotaxique* et *hypotaxique*. Notre objectif est donc de rebondir sur les travaux des lexicographes comme sur ceux des sémanticiens pour développer un modèle intégré.

2. Aspect philologique et dictionnaire

Le mot "tête" en français tire son origine de l'emploi métaphorique de "testa" dont le sens habituel est "petit pot", "tesson" (DHLF). Comme l'explique Le Guern :

"A l'origine, on se trouve devant une métaphore du parler populaire assez semblable à celle que l'on a aujourd'hui dans : «tu en fais une drôle de fiole !».

²Pour Ullmann [1952, p. 118], "le latin caput «tête» avait par exemple deux acceptions métaphoriques : «bout» et «premier, maître». Or, dès le latin vulgaire, caput, «tête» fut refoulé dans beaucoup de régions par la métaphore populaire «testa», «vase de terre cuite ; coquille». Le mot moderne, «chef», «celui qui est à la tête, etc.» est donc privé de toute motivation sémantique. En même temps, l'évolution en spirale continue. «Tête» est devenu arbitraire à son tour depuis la disparition du sens de «vase» ; il n'est plus expressif ; il ne suffit plus quand il s'agit de parler de la tête familièrement, comiquement et injurieusement. Le peuple recourt à des mots tels que «bille», «boule», «caboche», «citron», «citrouille», «ciboulot» ; tous guettent la succession de «tête» ; lequel y parviendra ?".

L'image associée devait y être à peu près aussi sensible. La fréquence d'utilisation de la métaphore a fait oublier le sens primitif d'un mot et la métaphore s'est totalement lexicalisée ; la disparition de l'image associée a nécessairement précédé l'oubli du sens primitif puisqu'elle en est la cause évidente ; seule la connaissance de l'étymologie du mot permet de la reconstituer aujourd'hui. La métaphore usée tend à devenir le terme propre, et l'image s'atténue progressivement au point de n'être plus perçue" [Le Guern, 1973, p. 44-45]².

Dans les définitions des dictionnaires courants, on ne trouve aucune trace du référent d'origine {testa}.

Nous reproduisons ci-dessous sous une forme très simplifiée les rubriques de l'article "tête" du dictionnaire *Trésor de la Langue Française* [TLF, p. 152 à 159] :

TÊTE

I. Chez les êtres vivants

A — Désigne une partie du corps

1. d'un être humain

2. de certains animaux

B — [la tête en tant que siège de l'activité cérébrale ou considérée du point de vue des activités intellectuelles et du psychisme]

II. A propos de quelque chose

A — par analogie "de forme et de position"

B — par analogie de position.

3. Zones actives : l'activation des zones d'un même référent

Les difficultés d'expliquer tous les sens qu'on peut construire avec le mot "tête" commencent déjà avec l'objet {tête}. Le traitement de cette polysémie en termes de tropes implique un changement de référent. Or, avec le mot "tête", il est manifeste qu'il y a des glissements de sens qui ne correspondent pas à des changements de référents. C'est la situation à laquelle renvoie la notion de 'zone active' [Langacker, 1984, 1987]. Dans ce cadre, la {tête} est conçue comme un tout complexe articulé par la langue. Dans ce travail de zonage, nous concevons plusieurs étapes.

3. 1. Méronymie : image statique avec facettes différentes

A un premier niveau, on constate l'existence d'un zonage statique par la langue de l'objet {tête} : des zones différenciées sont mises en profil, le reste restant dans l'ombre. C'est dans ces termes qu'il est possible d'interpréter la différence entre :

Paul a un chapeau sur la tête (partie supérieure).

Paul a la tête frisée (chevelure).

Il fait une drôle de tête³ (visage).

De manière un peu différente, A.-J. Greimas [1966, p. 43] distingue sous le terme de relation hyperotaxique les parties suivantes :

(i) la partie recouverte par les cheveux : *la tête nue, laver la tête, tête de fou ne blanchit pas* ;

(ii) la partie non recouverte par les cheveux (le visage) : *faire une tête de circonstance, tu en fais une tête* ;

(iii) La partie osseuse : *fendre la tête à quelqu'un, tête de mort, se casser la tête*.

Ce phénomène de zonage est limité à la saisie statique d'un objet qui est à une distance proche. Ce rapport de proximité perceptuelle fonctionne comme un dispositif d'activation pour ce zonage. Ces zones sont activées à partir du moment où l'observateur se trouve à une distance de proximité qui permet ou déclenche cette activation. Nous verrons que dans les cas contraires, ceux où le rapport se caractérise par un distance plus importante, d'autres phénomènes, notamment métonymiques, sont activés.

3. 2. Réseaux différentiels induisant un changement de référent

La 'sortie' du référent de base s'élabore dans le cadre de trois types d'oppositions :

(i) Dans un premier réseau, 'tête' s'oppose à 'visage'. *Frapper quelqu'un au visage*, ce n'est pas *Frapper quelqu'un à la tête*. L'opposition 'tête'/'visage' activée par des prédicats spécifiques conduit à la construction linguistique d'un nouveau référent.

(ii) Un mécanisme comparable s'observe dans *De tête, elle n'est pas mal*. Dans ce deuxième réseau, le mot "tête" renvoie au 'visage' et s'oppose à 'corps', c'est-à-dire référentiellement au reste du corps (pour autant qu'on en fasse l'objet d'un jugement esthétique).

(iii) Dans un troisième réseau, 'tête' s'oppose à 'crâne' ou 'boîte crânienne' (partie osseuse chez Greimas). Ainsi s'explique l'inacceptabilité de **fracture de la tête*.

En dehors de ces réseaux spécifiés encore étroitement liés au référent de base, ceux des usages de "tête" qui ont trait au corps humain, jouent sur

³Le mot "tête" lorsqu'il semble mettre en activité le visage est en fait systématiquement investi par les propriétés qualitatives, morales, qui s'appliquent non à la partie du corps en cause, mais à la personne même : "sale tête", "tête à claque", "tête rubiconde", "tête de turc". Comme chacun sait, le visage, surface active et signature de l'être, est considérée comme l'accès privilégié — voire exclusif (!) — à la qualité prêtée à la personne.

un double réseau de *métonymie intégrée* [Kleiber, 1994] : on accède par “tête” à n’importe quelle partie de la {tête}, et — comme nous y revenons ci-dessous — on accède (variablement) à l’individu (humain ou non humain) tout entier.

4. La dynamisation de la *Gestalt*

La perspective méronymique (relation d’un tout à ses parties et des parties à leur tout) que nous avons explorée dans le paragraphe précédent ne fait que décrire le référent {tête}, mais n’a pas de valeur explicative s’il s’agit de comprendre la signification du mot. Et d’abord parce qu’elle ne nous permet pas d’expliquer les nombreux emplois présentés dans les dictionnaires comme analogiques. Loin d’être de simples transferts, ces emplois correspondent à une véritable analyse linguistique d’un objet particulièrement complexe. L’activité de perception dynamise les objets perçus pour en extraire ce que les psychologues appellent des *Gestalt* qui fonctionnent comme des schémas pour appréhender et fournir une dénomination (*name*) à des référents appartenant à d’autres domaines de la réalité. Ce n’est que dans le cadre conceptuel de cette dynamisation de la *Gestalt* qu’on peut rendre compte du fait, selon nous décisif, que le sujet dégage de la saisie perceptuelle de l’objet des principes constructivistes ainsi rendus disponibles pour appréhender des réalités autres. Cette mécanique de *détachement* est une liberté vis-à-vis du référent initial, comme le montre aussi, pour prendre un autre exemple bien connu, le fait que la *voile* puisse à la fois être complètement identifiée avec le *bateau* dans l’acte de perception et, par ailleurs, être repérée comme partie de ce même bateau. Étant le *seul* accès (pour une distance donnée), elle devient l’indice du bateau [Cadiot, Nemo, 1997a]. De même, la tête se détache des épaules et se rend disponible pour être autre chose qu’une tête sur les épaules! Du coup, il est évident que la notion de métonymie méronymique, beaucoup trop statique, n’est pas satisfaisante. La mécanique à l’œuvre comporte en fait trois étapes :

- (i) perception structurante (saillance) ;
- (ii) détachement (par autonomisation de la *Gestalt*) ;
- (iii) indicialisation (sémiotique).

5. Transferts de domaine

La notion d’analogie n’est ni informative ni explicative. Il nous semble que dans les dictionnaires et dans l’utilisation en sémantique lexicale de la

notion de prototype, deux questions différentes sont mélangées. Pour les distinguer, nous proposons de reprendre notre distinction du § 1. 2. entre les questions (i) *Que veut dire "X" ?* et (ii) *Qu'est-ce qu'un {X} ?* (v. par exemple [Auroux, 1990]). Cette distinction est essentielle aussi bien pour résoudre l'ambiguïté de la notion d'analogie que pour résoudre celle de la notion de prototypie. Nous reformulons donc les enjeux de la sémantique lexicale en maintenant séparées les deux questions (i) et (ii). Dans le contexte de cet article (consacré à l'identité lexicale et non à l'identité référentielle), nous nous intéressons à la première, laissant la deuxième pour les recherches psycho-cognitives (v. par exemple [Keil, 1989 ; Dubois, éd., 1997]). La question "Qu'est-ce qu'une {tête} ?" suggère une réponse en termes de référent prototypique, réponse qui se conforte d'être à la fois le sens de base du dictionnaire et l'image ordinaire de chacun. Sous cet angle, comme nous l'avons déjà signalé, les autres emplois de "tête" sont ressentis comme dérivés. En revanche la question (i) est, selon nous, la seule question sémantique.

Prenons d'abord le cas où 'X' = 'prison'⁴. Dans le dictionnaire *Petit Robert* (1989), la définition première est "lieu de détention", avec pour cas le plus caractéristique : "établissement clos aménagé pour recevoir des délinquants condamnés à une peine privative de liberté (...)". Comme le montre aussi le fait que l'antonyme de "prison" dans le même article est le mot "liberté"⁵, on ne peut accepter sans difficulté l'idée que les barreaux ou les murs aveugles puissent faire partie du sens du mot ! Une autre preuve réside dans l'existence de formules ou énoncés comme *Ma vie est une prison* ou *Il est prisonnier de ses vices*. Il semble évident que la notion sémantique de 'prison' est tout autant présente dans de telles expressions que dans l'image d'une prison avec barreaux. On connaît aussi la différence entre *être en prison* et *être dans une prison* : seule la première expression désigne l'état de privation de liberté, la deuxième, bien que comportant le mot "prison", n'implique pas cette privation. Or, l'état *être en prison* ne vaut pas pour toute personne qui se trouve *dans une prison*. Dans ce cas, le lieu a un effet de parasitage de la notion. C'est à partir de ce type d'observations que nous avons proposé d'identifier le sens avec les propriétés qui découlent des rapports que le sujet entretient avec les objets ou notions référées. Nous symboliserons désormais ces propriétés par PE (= propriétés extrinsèques) [Cadiot, Nemo, 1997a et b ; Tracy, 1997].

⁴Cf. ici même, l'article de Anne Barseghian.

⁵De même la première définition de "prisonnier" est "personne privée de sa liberté". Dans les dictionnaires, l'antonyme de "prison" est souvent "liberté".

5. 1. Les PE de 'tête'

Dans le cas de 'tête', ce qui est différent, c'est qu'il y a tout un jeu de propriétés extrinsèques qui sont directement à la source des emplois que les dictionnaires présentent comme analogiques (ou par extension, figurés, métaphoriques). On n'a d'accès à ces PE divers que par le biais de ces emplois qui sont finalement les meilleurs révélateurs du sens du mot. Les

emplois du mot "tête" présentés au § 3. se divisaient en deux types selon que l'objet {tête} est considéré comme un tout dans lequel émergent des zones actives, ou comme une partie du corps humain (dans l'exemple *De tête, elle est pas mal*).

Ce dernier cas nous oriente vers un premier type d'usage avec transfert de référent. Il est à l'origine de mécanismes plus abstraits qu'on peut considérer comme des promotions qualitatives, où le mot "tête" en vient à signifier directement des propriétés comme *sphéricité, partie supérieure, partie antérieure, moteur, contrôle, recteur, intellect, volonté, intention*.

A un deuxième degré d'abstraction se mettent en place des mécanismes non descriptifs où le mot cesse d'attribuer des valeurs sémantiques pour construire un réseau de repérage sémiotique (en l'occurrence l'individualisation) qui vient redoubler le premier degré d'attribution de propriétés. Ainsi le mot "tête" dans le syntagme *tête de laitue* est :

- basé sur la propriété sémantique (gestaltiste) de sphéricité,
- exploité dans le processus sémiotique d'individualisation.

Ces deux niveaux sont complémentaires, la mécanique du signe impliquant premièrement une face de type descriptif, notamment gestaltiste, deuxièmement une face de type sémiotique.

Nous commencerons cette énumération des emplois qui s'écartent du prototype psychologique pour révéler au plus près les PE du mot, en traitant d'abord les usages qui s'écartent le moins du niveau des représentations matérielles.

5. 1. 1. — *tête de bétail, un village de 500 têtes*

Dans ces emplois, on accède à l'animal ou à l'homme par le biais de la tête, parce que c'est la partie la plus visible et/ou la plus valorisée⁶. Une autre illustration est la photo d'identité où la représentation de la tête (visage) vaut comme l'indice de l'individu tout entier⁷.

N. B. : c'est à partir de la métonymie *tête* → *individu entier* que se développe un deuxième degré de métonymie, *tête* → *la vie de l'individu*, d'où des expressions telles que *Je le jure sur la tête de X, ça lui a coûté sa tête*, etc. (cf. *infra* § 6. 3.).

5. 1. 2. — *tête de salade, tête d'ail*

Selon un premier niveau de métaphore (analogie de forme) activé par la *Gestalt* 'sphéricité', on n'accède plus par une partie existante, mais on applique la *Gestalt* à l'objet en son entier, D'où la dimension

⁶Cf. à rebours, la plaisanterie populaire : "si on veut savoir combien il y a de moutons, il faut compter les pattes et diviser par quatre".

⁷Cf. aussi l'expression "des bouches à nourrir". En chinois, on utilise plus généralement le mot "bouche" pour désigner les individus.

métaphorique de ce type d'exemple par contraste avec la métonymie du § 5.1.1.

Dans les deux cas que nous venons d'introduire (5.1.1. et 5.1.2.), il existe un deuxième niveau, logiquement dérivé, où le mécanisme d'indicialisation du signe correspond au processus d'individualisation — du bétail, des humains, de la salade, ou de l'ail. Dans cette opération, les propriétés gestaltistes indispensables au premier niveau, sont investies dans ce processus secondaire [Peirce, 1978 ; Feigenbaum, 1996]. Ce n'est plus le fait que la laitue soit sphérique (l'analogie de forme) qui importe, mais une conséquence anthropologisée de cette sphéricité, dans la mesure où elle offre de bonnes conditions pour l'individualisation.

5.2. Du quantitatif au qualitatif : extraction de PE et promotion qualitative

Nous remarquons ici que les collocations linguistiques sont à la fois les origines et les traces de l'extraction des différentes facettes de 'tête'. Nous verrons au § 6 le rôle des verbes et prépositions dans ce processus. Ici nous commençons par constater la grande richesse des PE activées au sein des syntagmes nominaux. Nous en donnons la liste dans la colonne de gauche.

'sphéricité'	ex. : <i>tête de champignon</i>
'face'	ex. : <i>tête de médaille</i>
'partie supérieure'	ex. : <i>tête nucléaire</i>
'partie antérieure'	ex. : <i>tête de train/tête de course</i>
'premier' (dans une hiérarchie)	ex. : <i>tête de la classe/tête de liste</i>
'moteur'	ex. : <i>tête de série</i>
'contrôle'	ex. : <i>tête de lecture, tête d'entreprise</i>
'recteur'	ex. : <i>tête d'entreprise</i>
'intellect'	ex. : <i>grosse tête</i>
'volonté', 'intention'	ex. : <i>forte tête</i>

A la lecture de cette liste, on voit dans quelle mesure elle constitue une analyse de l'objet complexe {tête}. On part des propriétés les plus matérielles, spatiales et/ou quantitatives, pour aller vers des propriétés internes et qualitatives. Ces propriétés ne sont pas une description de l'objet {X}, mais une liste (normative) de ce qu'il est nécessaire d'avoir pour être appelé "X". Il est donc naturel que ces conceptualisations ne soient pas mutuellement exclusives, mais au contraire s'inscrivent plutôt dans un continuum attributif de points de vue.

6. Critères linguistiques (syntaxiques)

Quel est le rôle du contexte syntaxique dans l'émergence des sens particuliers du mot "tête" ? Nous avons déjà introduit plusieurs syntagmes composés de type N¹ de N² : *tête de train*, *tête d'entreprise*, *tête d'épingle*. C'est donc au niveau syntagmatique que s'effectue l'essentiel du travail d'extraction des PE. Il est pourtant nécessaire de prendre aussi en compte le niveau syntaxique. C'est pourquoi nous traitons brièvement ci-dessous les verbes introducteurs et les prépositions introductrices impliqué(e)s dans un tel processus.

⁸Nous ne traiterons pas ici les autres verbes introducteurs comme "prendre", "tenir", "perdre".

6. 1. Les verbes introducteurs⁸

En regardant les collocations avec les verbes "être", "avoir" et "faire", nous remarquons qu'elles peuvent être classées selon deux axes sémantiques croisés. Le premier concerne le mode d'appréhension de la qualité dénotée (description vs attribution), le second, son type ontologique (état vs propriété) :

1. description vs attribution,

2. état vs propriété.

6. 1. 1. — *faire* + (modifieur — *tête*) renvoie à une caractéristique occurrentielle (donc impliquant le provisoire) :

faire la tête

faire une drôle de tête

faire une sale tête

faire sa mauvaise tête

6. 1. 2. — *avoir* + (modifieur — *tête*) renvoie à une caractéristique typique, donc stabilisée, bien que n'excluant pas un changement :

avoir une sale tête

avoir la tête frisée

avoir la grosse tête

avoir de la tête

avoir sa tête des mauvais jours

6. 1. 3. — *être* + (modifieur — *tête*) renvoie à une caractéristique promue au statut de propriété essentielle :

être une forte tête

être une tête de lard

être une tête de linotte

être une grosse tête
être une tête pensante
être une petite tête

Nous proposons ici un tableau (très sommaire) de l'alignement des collocations des verbes introductrices sur les axes état/propriété — description/attribution. Remarquons que l'effet de la collocation sur "tête" repose aussi sur la nature dénotative ou ontologique des verbes.

expression/ valeur	état	propriété	description	attribution
<i>faire la tête</i>	+	-	-	+
<i>faire une drôle de tête</i>	+	-	+	-
<i>faire une sale tête</i>	+	-	-	+
<i>faire sa mauvaise tête</i>	+	-	-	+
<i>avoir une sale tête</i>	-	+	-	+
<i>avoir la tête frisée</i>	-	+	+	-
<i>avoir la grosse tête</i>	+	+/-	-	-
<i>avoir sa tête</i>				
<i>des mauvais jours</i>	+	-	+	+/-
<i>avoir de la tête</i>	-	+	-	+
<i>être une forte tête</i>	-	+	-	+
<i>être une tête de lard</i>	-	+	-	+/-
<i>être une tête de linotte</i>	-	+	-	+
<i>être une grosse tête</i>	-	+	-	+
<i>être une tête pensante</i>	-	+	+/-	+

6. 3. Prépositions introductrices

Comme dans le cas des verbes, nous considérons que les prépositions introductrices interviennent directement dans la construction de la polysémie nominale, donc aussi dans l'extraction des PE du mot "tête". L'artifice qui consiste à identifier le sens lexical avec le référent type ressort encore plus clairement de l'étude des emplois prépositionnels. Nous distinguerons entre les prépositions en emploi libre et les prépositions en emploi figé.

6. 3. 1. — Prépositions en emploi 'libre'⁹

Prenons un échantillon de phrases où le mot "tête" est le régime d'une préposition courante.

— *Sur la tête*

(1) Que d'enfants de chœur rougissants, que de jeunes abbés ont **sur la tête** le pot au lait de Perrette ! (V. Hugo, *Les Misérables*, 1862).

⁹Nous n'entendons évidemment pas contester que ces expressions ne sont pas entièrement "libres": par exemple dans "avoir un chapeau sur la tête", il y a des éléments importants de figement (cf. l'impossible "*il a un chapeau sur la grosse tête"). Pour un développement de ces questions, cf. [Cadiot, 1991].

¹⁰De même dans "Qu'est-ce qu'il y a derrière ses déclarations ?" ce qui est rendu visible ou manifeste cache nécessairement quelque chose et donc la préposition "derrière" n'a plus de sens spatial mais un sens interactionnel.

¹¹On notera l'équivalent anglais "It's over my head!", dont l'effet de sens est différent puisqu'il signifie "ça outrepassa mes compétences ou mes capacités de compréhension". Cet exemple de "tête" illustre en tous cas combien il est artificiel de séparer l'espace du "notionnel" comme on continue de le faire si souvent. Cela n'est acceptable que si l'on en fait seulement un privilège du référent, insistant ainsi sur le fait que l'espace vu, le repérage dans l'espace immédiat fournit une sorte de modèle psychologique aussi pour nos autres activités d'orientation et de repérage. Mais le risque est grand de faire de ce privilège psycho-référentiel un privilège sémantique (la version extrême étant de faire d'une phrase comme "Qu'est-ce qu'il a derrière la tête ?" un énoncé "métaphorique", dérivé, puisque la tête n'y renvoie pas à la portion d'espace occupée sur un corps humain par la tête. Au principe d'une telle idée, il y aurait une

(2) C'était une sorte de placement de bonnes œuvres qu'il effectuait **sur la tête** de son jeune frère ; c'était une pacotille de bonnes actions qu'il voulait lui amasser d'avance, pour le cas où le petit drôle un jour se trouverait à court de cette monnaie, la seule qui soit reçue au péage du paradis (V. Hugo, *Notre-Dame de Paris*, 1832).

Ici, "tête" renvoie tantôt à la partie haute du crâne, et plus marginalement à une notion plutôt abstraite de 'vie' (de quelqu'un). Ceci est d'autant plus clair dans un exemple comme : *Il a juré sur la tête de sa mère*. Nous verrons que la collocation avec *sur* est le seul cas où le référent spatial est à peu près dominant — et ce bien que les autres prépositions étudiées soient également considérées comme des prépositions spatiales (*derrière, par-dessus, dans, en, par*). C'est un preuve de plus de l'inadéquation du modèle référentiel spatialiste (ceci ne vaut pas d'ailleurs pour tous les emplois en cause de *sur*).

— *Qu'est-ce qu'il a derrière la tête ?*

(3a) Sur la photo, il a une cheminée d'usine derrière la tête.

(3b) Il a sûrement sa petite idée derrière la tête !

Dans ces exemple, "tête" renvoie à une zone cachée, inaccessible soit à la vue (la tête est alors une portion d'espace occupée), soit à la connaissance (la tête est alors un intérieur : le siège des représentations mentales, des pensées, voire des émotions)¹⁰.

— *J'en ai par-dessus la tête !*

(4) Les grands événements, les grands hasards, les grandes aventures, les grands hommes, dieu merci, on en a assez vu, on en a **par-dessus la tête** (V. Hugo, *Les Misérables*, 1862).

Contre toute attente, cet exemple se caractérise par un préférence nette pour une interprétation, qui fait de "tête" un équivalent métonymique de conscience, raison, patience¹¹.

— *Qu'est-ce qu'il a dans la tête ?*

(5) L'enfant avait reçu deux balles **dans la tête** (V. Hugo, *Les Châtiments*, 1853).

(6) Il n'y avait pas trois quarts d'heure qu'ils s'étaient levés debout sur leurs lits dans les ténèbres, leur clou à la main, leur projet **dans la tête** (V. Hugo, *Les Misérables*, 1862).

Le premier exemple est d'autant plus frappant que l'interprétation "intérieur du crâne" n'est pas celle que l'expression "dans la tête" évoque le plus souvent. Dans le sens physique, elle est réservée aux cas de

violence, de pénétration, sinon de trépanation. Dans le deuxième exemple, la même expression construit un espace psychologique 'esprit' (induit par "projet"), et ce malgré le fait qu'elle soit juxtaposée au très physique "clou à la main".

— *Qu'est-ce qu'il a en tête ?*

(7) "(...) à propos, dit-il en se levant tout à coup avec ce sentiment du vrai qui faisait le fond de son caractère et de sa philosophie, je ne sais trop comment cela se fait, mais je suis son mari ! Cette idée **en tête** et dans les yeux, il s'approcha de la jeune fille d'une façon si militaire et si galante qu'elle recula" (V. Hugo, *Notre-Dame de Paris*, 1832).

L'intériorité signifiée par "en" ne laisse la place qu'à une lecture semblable à (6) : la tête comme siège des idées. Plus spécifiquement, l'expression *en tête*, grâce à la dimension dynamique de "en" (qui contraste avec la staticité induite par "dans") construit la notion de siège des intentions.

— *Qu'est-ce qui lui passe par la tête ?*

(8) Quant à moi, elles m'enchangent, je vous le déclare ; je leur laisse la bride sur le cou, et les deux petits lutins vous écrivent tout ce qui leur passe **par la tête** (V. Hugo, *Correspondance*, 1814-1848).

Dans cet exemple, "tête" construit un espace purement imaginaire (ou en tout cas abstrait), tel que la réalité physique n'existe que comme support. Alors même que la préposition "par" est souvent conçue comme renvoyant prioritairement au passage à travers une portion d'espace, dans cet exemple l'interprétation correspondante est impossible ou très marginale.

Quelles conclusions peut-on tirer de ces observations ? Simplement que le mot "tête" ne désigne l'objet physique {partie du corps} que dans des contextes spécifiques et même particulièrement contraints, puisque même les prépositions spatiales sont pratiquement toujours dans l'impossibilité de construire ce type de référent : c'est comme on l'a vu cependant le cas de *sur*, parce que le sens physique n'a pas de concurrent, de *derrière*, mais seulement pour une interprétation très locale, ou encore de *dans* s'il s'agit, mettons, d'un chirurgien pratiquant une trépanation. Cette marginalité des sens purement physiques est un indice fort en faveur de notre thèse au niveau de la sémantique lexicale : le premier sens de "tête" n'est pas de renvoyer à un référent matériel¹².

6.3.2. — Expressions prépositionnelles figées

Notre thèse est *a fortiori* vérifiée par les expressions prépositionnelles figées qui renvoient directement à des PE détachées, c'est-à-dire, non à un

double confusion :

— entre le référent "tête" et la signification du mot "tête" ;

— entre l'espace et les activités d'orientation/de repérage... dans l'espace.

¹²Le principe des zones actives [Langacker, 1987, p. 271] est destiné à rendre compte de ce type de phénomènes, très fréquent dans les langues, indépendamment des prépositions. Par exemple dans "la trompette me plaît", le mot "la trompette" met en profil un objet physique, alors que le prédicat introducteur active une "zone" associée : le son. On peut cependant contester l'idée qu'il y ait dans "la trompette me plaît" "mise en profil" de l'instrument-objet physique. C'est sans doute être victime d'un référentialisme un peu trop naïf que de prétendre reproduire ainsi dans le traitement des effets de polysémie lexicale, le privilège intuitif (psychologique) de l'objet le plus immédiatement accessible. Dans le cas de "tête", la notion de zone active mérite d'être revue : il y a certes des focalisations différentes, des décentrement ou des éclairages décalés, mais dans chaque cas, le référent concerné est bien la tête en général,

globalement, celle d'un
humain en
l'occurrence, un objet
synthétique avec toute
son (extrême) richesse
interne, où l'occupation
d'un certain espace ne
représente aucun
privilege sémantique.
Cf. la notion de
"métonymie intégrée"
[Kleiber, 1994].

principe de zonage, mais à une dynamique constructiviste (cf. *supra* § 3. et 4.). Ainsi :

(9) Les écoliers, pressés à la fenêtre, les accueillirent au passage avec des sarcasmes et des applaudissements ironiques. Le recteur, qui marchait *en tête* de sa compagnie, essuya la première bordée ; elle fut rude (V. Hugo, *Notre Dame de Paris*, 1832).

En tête renvoie à la partie antérieure d'une entité complexe quelconque : *course*, *défilé*, *lettre* (y compris sous la forme nominalisée un *en-tête*). Il y a ainsi une dimension de dynamique interne, par laquelle ce qui est en cause, c'est le processus sous-jacent à des états. Ceci est net dans les cas de *course* ou *défilé*, mais vaut aussi pour *lettre*, à considérer comme un acte.

A la tête renvoie à une notion de contrôle/recteur, donc une vision statique, sans cinétisme interne, appliquée à une réalité quelconque (cf. *supra* § 5. 3.) [Cadiot, 1997]. D'où le contraste d'acceptabilité des deux expressions suivantes :

— *En tête de course*/**A la tête de la course*

— *A la tête d'une entreprise*/**En tête d'une entreprise*

La présence du déterminant défini derrière "à" et son absence derrière "en" peut bien sûr être considérée comme un indice fort en faveur de l'opposition entre "en" dynamique et "à" statique. Si comme l'indiquent toutes les analyses récentes [Ducrot, 1972 ; Kleiber, 1988, 1989], l'emploi de l'article défini présuppose la constitution (mentale ou verbale) préalable de l'entité désignée par le nom qu'il introduit, on comprend que ce phénomène soit mieux représenté par la notion de "tête d'entreprise" que par celle de "tête de la course". D'où la distribution corrélative des deux prépositions.

7. Conclusion

Nous pensons avoir suffisamment montré dans cet article que l'identification sens lexical/prototype référentiel, bien que séduisante, était impraticable (v. D. Corbin et M. Temple [1994] pour une approche similaire). A l'encontre de l'effet de naturalisation par l'expérience naïve (elle-même redoublée par les dictionnaires), rappelons que, paradoxalement, le référent prototype {tête} suppose une collocation systématique avec le domaine notionnel du corps humain (ou animal). C'est parce qu'il est question d'un corps humain que "tête" renvoie à une partie du corps. Il faut être situé implicitement dans un domaine spécifié de l'expérience pour calculer mentalement la valeur prototypique. Il n'est

donc pas possible de dire que cette valeur prototypique est le sens "littéral" du mot, celui qu'on calculerait sans avoir besoin du secours d'aucun contexte. Il s'en déduit donc que cette valeur, pour être bien un prototype, ne correspond pas à un sens par défaut.

Il nous paraît essentiel de rappeler que les sens du mot "tête" se calculent non à partir d'une représentation de l'objet {tête} seul, mais à partir des rapports à cet objet, construits au sein d'un monde constitué d'autres objets avec lesquels on peut établir les mêmes rapports ou des rapports semblables.

Si les dictionnaires mettent en avant la partie du corps (des artiozoaires) dans leurs définitions du mot "tête", c'est bien sûr parce que l'objet {tête} occupe une place centrale dans l'expérience humaine et animale en général. Pourtant, comme l'ont montré nos exemples, les rapports qu'on peut avoir avec {tête} ne sont pas exclusifs de cet objet. Ces rapports (par exemple *supériorité, antériorité, contrôle, intellect, volonté, intention*) ont leur autonomie et ne font que se rassembler de manière dense dans l'objet {tête}. C'est à l'inverse la place centrale de cet objet qui est à l'origine du fait que la liste de ces rapports est particulièrement riche. En mettant en balance la centralité du prototype et la richesse des rapports qui s'y manifestent, on voit en quoi il est inadéquat de parler de transfert (voire de métaphore) pour parler des référents déconnectés du corps humain qu'on désigne et dénomme si facilement par le mot "tête", étiquette dénominative (*name*) qui a le statut sémantique d'un "point de vue" partiel et qualitatif.

Une autre preuve en est que les divers synonymes (cf. notes 1 et 3) n'ont pas les mêmes capacités de transfert. Encore une fois, nous n'entendons pas contester le fait que l'objet physique {tête} concentre et emblématise les valeurs sémantiques du mot. Mais à identifier le sens lexical avec la représentation de cet objet, on se condamne à traiter le composite comme du simple et à rendre artificielle l'explication des autres sens. Loin donc de considérer le concept dont est porteur le mot comme un outil de catégorisation objective, ou de construction d'une classe référentielle, nous soutenons que les signifiés des noms sont des modes d'accès ou des schèmes pour l'appréhension de référents variés¹³.

(Université Paris 8)

¹³Quelques exemples de noms dont le signifié est un schème (ou Gestalt) : "aiguille", "assiette", "bassin", "boîte", "bouche", "bras", "cellule", "clé", "fil", "flûte", "gorge", "lit", "porte", "table". Les autres noms sont également des modes d'accès, mais pas des schèmes. Ainsi "nuit", "client", "vacances"... sont des rapports à ; "cendrier", "oreiller", "pyjama"... sont des fonctions ou rôles. Les prototypes sont des composites, résultant d'une familiarisation, d'une intensification et aussi d'une convention dénominative particulière. Ces effets de discours et de référence — étrangers au fait sémantique — masquent finalement le sens des mots, alors que les emplois moins réguliers ou homologués (les emplois non dénominatifs, ou non strictement dénominatifs) font, eux, affleurer le sens lexical. Un peu comme les sols et les alluvions masquent la structure géologique.

Références

AUROUX (S.)

1990, "La Définition et la théorie des idées", p. 30-39, in CHAURAND (J.), MAZIÈRE (F.), édés.

CADIOT (P.)

1991, "À la hache ou avec la hache ? : représentations mentales, expérience située et donation du référent", *Langue française*, n° 91, p. 7-23.1997, *Les Prépositions abstraites en français*, Paris, A. Colin.

CADIOT (P.), NEMO (F.)

1997a, "Propriétés extrinsèques en sémantique lexicale", *Journal of French Language Studies*, n° 7, p. 127-146.1997b, "Pour un sémiogénèse du nom", *Langue française*, n° 113, p. 24-34.

CHAURAND (J.), MAZIÈRE (F.), édés.

1990, *La Définition*, Paris, CELEX, Larousse.

CORBIN (D.), TEMPLE (M.)

1994, "Le Monde des mots et des sens construits : catégories sémantiques, catégories référentielles", *Cahiers de Lexicologie*, n° 65, p. 5-28.

DUBOIS (D.), éd.

1997, *Catégorisation et cognition : de la perception au discours*, Paris, Kimé.

DUCROT (O.)

1972, *Dire et ne pas dire*, Paris, Hermann.

FEIGENBAUM (S.)

1996, "Plurivalence sémiotique et polysémie de *sans*", *Semiotica*.

FRANCKEL (J.-J.), MARANDIN (J.-M.), MILNER (J.-C.)

1992-2, "L'Individualité lexicale", *Cahiers de Lexicologie*, p. 6-57.

GREIMAS (A.-J.)

1966, *Sémantique structurale*, Paris, Larousse.1983, *Du sens II*, Paris, Seuil.

KEIL (F. C.)

1989, *Concepts, Kinds and Cognitive Development*, Cambridge, MIT Press.

KLEIBER (G.)

1988, "Reprise immédiate et théorie des contrastes", *Studia Romantica Posnaniensia*, 18, p. 67-83.1989, "Le Générique, un massif ?", *Langages*, n° 94, p. 74-113.1994, *Nominales : essais de sémantique référentielle*, Paris, A. Colin.

LAKOFF (G.), JOHNSON (M.)

1980, *Metaphors we live by*, Chicago, University of Chicago Press.

LANGACKER (R.W.)

1984, "Active Zones", p. 172-88, in *Proceedings of the Annual Meeting of the Berkeley Linguistics Society*, 10.

1987, *Foundations of Cognitive Grammar*, vol. I., Stanford, Stanford University Press.

LE GUERN (M.)

1973, *Sémantique de la métaphore et de la métonymie*, Paris, Larousse.

PEIRCE (C. S.),

1978, *Ecrits sur le signe*, Paris, le Seuil.

TRACY (L.)

1997, "La Clé du mystère : mettre le référent à sa place", *Langue française*, n° 113, p. 66-78.

[TLF]

1971-1994, *Trésor de la langue française : dictionnaire de la langue du 19^e et du 20^e siècle (1789-1960)*, 16 vol., Paris, Ed. du CNRS.

ULLMANN (S.)

1952, *Précis de sémantique française*, Berne, Francke.

